

## Adhérer au club (saison 2022-2023)

Publié mar, 04/09/2018 - 10:00

[Naviguer vers la page de présentation du club](#)

**Envoyez VOTRE DOSSIER** COMPLET au club : La Coulée Douce - 241 route du port - 74320 Sevrier

**ou Déposez VOTRE DOSSIER**

COMPLET dans la boîte aux lettres du trésorier au club (à l'étage)

**Prix des cotisations principales** (liste détaillée des tarifs au club) pour cette année 2022-2023 :

- 250€ tarif de base pour les adultes.
- 220€ pour les 16/18 ans ou la 2ème personne d'un couple ou d'une famille.
- 150€ pour les 12/16 ans
- 130€ pour les 8/12 ans (*formation incluse*)
  
- 55€ pour la licence seule (Licencié Non Adhérent)

Formation Niveau 1 hiver : 20€

Ces tarifs sont donnés HORS ASSURANCES INDIVIDUELLE complémentaire.

### Créneau PISCINE à l'île bleue de Seynod :

Section jeune (8 - 14 ans) : le mardi de 20h45 à 22h

- Formation plongeur de bronze, argent et or

Section Ado - Adulte (plus 14 ans) : le mercredi de 20h30 à 22h

- Nage libre en PMT
- Formation N1

### Il faut fournir :

- La fiche d'inscription **modifiable** ou à **imprimer** (*cliquer pour ouvrir/télécharger*)
- Un Certificat médical de moins d'1 an **d'ancienneté maxi** de non contre indication à la plongée (**Impératif**)
- **1 photo d'identité récente** pour les nouveaux adhérents et les anciens qui n'en auraient pas encore mis,
- Un **Chèque de cotisation à l'ordre de la Coulée Douce.**
- Un chèque séparé à l'ordre du "cabinet lafont" si souscription d'une assurance individuelle
- La **copie des diplômes et du permis bateau** pour les adhérents pilotant les embarcations du club, si ceux-ci n'ont pas encore été adressés.
- RAMENER SA CARTE PISCINE + Envoyer son nouveaux certif par mail à PM, LD ou FG

**ATTENTION : LA LICENCE FEDERALE NE SERA ENREGISTREE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET !!**

*Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire car il est fréquent que l'on*

## Adhérer au club (saison 2022-2023)

(<https://couleedouce.fr>)

---

*ne puisse engager la responsabilité de quiconque, soit parce que l'auteur du dommage n'est pas connu, soit encore parce l'on s'est fait mal tout seul. Dans ce cas, l'assurance en responsabilité civile est inefficace. On peut alors se couvrir de ces risques en contractant une assurance personnelle, aussi nommée individuelle accident.*

Partenaire assurance de la FFESSM : Cabinet Lafont : [informations ici](#)

Attention : le vol des objets et matériel personnel dans l'enceinte du club ne sont pas pris en charge par l'assurance du club. Veuillez prendre toutes dispositions en ce sens.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : [couleedouce@gmail.com](mailto:couleedouce@gmail.com)

- Rubrique:
  - [Vie du club](#)